

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 9 octobre 2015

2^{ème} **Commission**

N° CP-2015-9-2-4

Service instructeur

Service du Développement Economique

Service consulté

AIDE EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HOTES

Résumé : Il est proposé d'attribuer, dans le cadre de la politique départementale d'aide aux meublés de tourisme et chambres d'hôtes, les 4 subventions suivantes :

- 5 347 € à M et Mme Jocelyn ANDRE pour la création d'un meublé de tourisme à COLMAR ;
- 8 750 € à M. Georges WENGER pour la création d'un meublé de tourisme à SOULTZEREN ;
- 8 750 € à M et Mme Fabien HANNETEL pour la création d'un meublé de tourisme à BENNWIHR ;
- 2 584 € à M et Mme Vincent ACKERMANN pour la modernisation de deux chambres d'hôtes à RORSCHWIHR.

Le Département du Haut-Rhin soutient l'amélioration qualitative de l'offre alsacienne de meublés de tourisme et chambres d'hôtes classés et labellisés.

Vous trouverez, en annexe 1, le rappel des principaux éléments de ce dispositif.

Quatre dossiers sont soumis à votre examen dans le présent rapport, dont le détail figure dans le tableau ci-dessous, et pour lesquels le montant total des subventions susceptibles d'être attribuées s'élève à 25 431 €.

Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention	Label
M. Mme Jocelyn ANDRE Création d'un meublé de tourisme à COLMAR HEB04300	26 738 €	20 %	5 347 €	Clévacances
M. Georges WENGER Création d'un meublé de tourisme à SOULTZEREN HEB04301	35 000 €	20 % + 5% (majoration label « tourisme et handicap »)	8 750 € (plafond + 5 % majoration TH)	Gîtes de France
M. Mme Fabien HANNETEL Création d'un meublé de tourisme à BENNWIHR HEB04302	35 000 €	20 % + 5% (majoration label « tourisme et handicap »)	8 750 € (plafond + 5 % majoration TH)	Gîtes de France
M. Mme Vincent ACKERMANN Modernisation de deux chambres d'hôtes à RORSCHWIHR HEB04303	12 924 €	20 %	2 584 €	Gîtes de France
Total	109 662 €		25 431 €	

Ces dossiers ne font pas l'objet d'autres financements de la part des collectivités territoriales.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre du dispositif d'aide en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes :
 - une subvention de 5 347 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 26 738 €, à M et Mme Jocelyn ANDRE pour la création d'un meublé de tourisme à COLMAR ;
 - une subvention de 8 750 €, représentant 25 % (comportant une majoration de 5 % si obtention du label « tourisme et handicap ») d'une dépense subventionnable de 35 000 €, à M. Georges WENGER pour la création d'un meublé de tourisme à SOULTZEREN ;
 - une subvention de 8 750 €, représentant 25 % (comportant une majoration de 5 % si obtention du label « tourisme et handicap ») d'une dépense subventionnable de 35 000 €, à M. et Mme Fabien HANNETEL pour la création d'un meublé de tourisme à BENNWIHR ;
 - une subvention de 2 584 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 12 924 €, à M. et Mme Vincent ACKERMANN pour la modernisation de deux chambres d'hôtes à RORSCHWIHR ;

- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath.

Eric STRAUMANN